

Règlement concours de recettes

1 – Organisation

Dans le cadre de la semaine de l'Allemagne, l'Association de Jumelages de Châteauneuf-sur-Loire organise un concours de recettes, à but non lucratif, du 19 au 29 mai 2022.



2 – Condition de participation

Ce concours amateur est ouvert aux personnes majeures dans la limite d'une participation par personne, sans limite de territoire. Sont exclus du concours les cuisiniers professionnels, les organisateurs du concours et les membres du jury. La participation est libre et gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

3 – Modalités de participation

Chaque participant réalisera la recette chez lui et prendra une photo du plat puis enverra la photo à l'adresse indiquée sur le flyer : assojumelagecbl@gmail.com, en indiquant son nom et son prénom. Les participants doivent envoyer leurs photographies dans le respect des dates d'ouverture et de clôture du concours, indiquées dans l'article 1.

4 – Sélection des recettes photographiées

Respect des recettes données : seules les quatre recettes présentées sur les flyers peuvent être réalisées.

Prise de vue : vous devrez prendre la photo du plat réalisé **avec le flyer de l'association de Jumelages à côté** afin de nous apporter la preuve que la photo ne provient pas d'un site internet.

5 – Jury du concours et critères de sélection

Un jury sera constitué pour sélectionner les photographies. Il sera composé des membres du Conseil d'administration de l'association de Jumelages.

Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des recettes qui lui sembleront les mieux réussies. L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

6 – Prix et récompenses

Les récompenses seront attribuées aux 3 premiers clichés sélectionnés, et seront remises le samedi 4 juin, à 11h, sur le stand de l'association de Jumelages à la fête des Rhododendrons.

Les gagnants seront informés par courriel à partir du 29 mai 2022.

1^{er} prix : un livre de recettes allemandes

2^{ème} prix : un livre de recettes allemandes

3^{ème} prix : des bières allemandes

Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

7 – Publication des photos

Les photos des recettes réalisées seront publiées sur notre page Facebook. A ce titre, les participants consentent à ce que ces photos puissent être publiées sur ce support de communication. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.